Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606052-20230512-2023-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MAI 2023

Nº 2023-043

L'an deux mil VINGT TROIS, le DOUZE du mois de MAI, à DIX HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier de CONIHOUT, Maire.

Date de Convocation :

02/05/2023

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT; Messieurs Olivier de CONIHOUT, Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Philippe BOSQUET, Christophe

Date d'Affichage:

02/05/2023

TIRARD, Philippe HERITIER, David PETITON

Absents excusés : Madame Christine MOUQUET

En Exercice: 11 Présents : 10 Votants

Nbre de Conseillers :

Pouvoir: : 11

Madame Christine MOUQUET à Madame Véronique DEPREUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

## OBJET: ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2023

La communauté d'Agglomération nous indique que lors de sa séance du 11 avril dernier, le Conseil communautaire de Dieppe-Maritime a fixé le montant des attributions de compensation provisoires intégrant la révision libre dues aux communes pour l'exercice 2023.

La délibération afférente nous a été notifiée fin avril/début mai et prévoyait un montant supplémentaire de 1 000 € pour la commune.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le montant supplémentaire de 1 000 € dans le cadre des attributions de compensation.

> Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Le registre dûment signé Le Maire Olivier de CONIHOUT

